



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 16 décembre 2014
18 heures 30

EM/MG

N° 001783

Bureau d'études -
Dénomination de
plusieurs voies
ouvertes à la
circulation publique.

Affiché le :

Le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé des nombreuses sollicitations de l'INSEE relatives à la problématique du répertoire des immeubles localisés (RIL) nécessaire au bon déroulement et à la fiabilité du recensement annuel de la population. Il est apparu nécessaire de procéder à des vérifications sur le terrain en mettant en œuvre une numérotation métrique sur différents sites qui seront concernés par le recensement 2015.

Afin d'obtenir des adresses complètes et cohérentes, il convient désormais de nommer officiellement et rapidement des voies dépourvues de nom et cependant ouvertes à la circulation publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une numérotation, en vue de faciliter le travail des agents recenseurs.

Ces voies sont localisées sur les plans en annexe à la présente délibération.

Vu les demandes de l'institut national de la statistique et des études économiques ;
Vu l'absence de nom de certaines voies ouvertes à la circulation publique ;
Vu les plans annexés à la présente délibération.

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour d'un répertoire des immeubles localisés en vue de faciliter le recensement de la population ;
Considérant que la qualité du recensement annuel est susceptible d'impacter la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

De nommer le chemin rural N°84 : « Chemin traversier de Saint-Vincent » et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie ;

De nommer la voie communale N°179 : « Rue du Clos des Abbayers » et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie ;

De nommer la voie de desserte du lotissement La Peyrière, prenant son origine rue Jean Mermoz : « Rue de La Peyrière » et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie ;

De nommer le chemin rural N°138 : « Impasse de Coutelle » et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie ;

De nommer le chemin rural N°137 : « Montée de Coutelle » et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie ;

De nommer la voie communale N°182 : « Chemin du Moulin », et de mettre en place la signalisation adaptée au départ de la voie.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE les dénominations suivantes :

- Chemin rural N°84 : « Chemin traversier de Saint-Vincent »,
- Voie communale N°179 : « Rue du Clos des Abbayers »,
- Voie de desserte du lotissement La Peyrière, prenant son origine rue Jean Mermoz : « Rue de La Peyrière »,
- Chemin rural N°138 : « Impasse de Coutelle »,
- Chemin rural N°137 : « Montée de Coutelle »
- Voie communale N°182 : « Chemin du Moulin »,

DIT que sera mise en place la signalisation adaptée au départ de chaque voie ;

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, poste, SDIS, ASSEDIC, Service du cadastre, France Télécom, Service des Eaux, Service Assainissement, Sous préfecture, EDF, GDF, Gendarmerie, Police Municipale, INSEE...) ;

DIT que les administrés seront informés des modifications d'adresse ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL